

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mars 2006

Procès-verbal

Présents : Antoine Morandini, Jean-Claude Tournier, Bernard Liais, Cédric Perrin, Sophie Mégnin, Colette Rayot, Didier Milbergue, Josette Besse, Djamel Ferhati, Jean-Claude Jacob, Annie Vendéoux, Monique Dichamp, Jean Heyberger, Mohamed Zérigat, Dominique Déas, Noëlle Boegli, Brigitte Weber, Gilles Voisard, Christine Salvi, Michel Plomb, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Dominique Cathrine, Béatrice Rebuffoni, Marie-Angèle Jeannin.

Excusés : Michel Wurgler (procuration à Jean-Claude Tournier), Marie-France Laval (procuration à Noëlle Boegli), Fatima Benamar (procuration à Sophie Mégnin).

Absents : Dominique Weckerlé.

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, constate le quorum et ouvre la séance.

Le Maire indique que différents documents sont déposés sur les tables dont la lettre de l'Inspecteur d'académie concernant la fermeture d'une classe à l'école des Canetons.

Madame Josette BESSE est désignée comme secrétaire de séance.

Antoine MORANDINI demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de séance du 02 mars 2006.

Monsieur BERTHELOT souhaite des éclaircissements à propos du Centre de Loisirs Sans Hébergement. Il constate une demande de création de 6 postes dans le rapport du budget primitif alors qu'en fait il n'y en a que cinq. De combien de postes s'agit-il réellement ? Qu'en est-il de la lettre du préfet ?

Manuel RIVALIN explique que les documents ont été transmis pour contrôle de légalité mais que la commune conteste les conclusions du préfet. Il lui a été répondu en ce sens.

Pour revenir au procès-verbal, il y a bien 6 postes créés. Sur les documents d'orientation budgétaire, il n'avait été mentionné que les titulaires, soit 5 postes.

Guy BERTHELOT ajoute qu'il y a une inquiétude de la salariée concernée.

Cédric PERRIN souhaite de son côté évoquer le point n° 9 relatif à la rénovation de l'orgue de Beaucourt. Il réaffirme que ce dossier a été rondement mené. Il avait d'ailleurs dit le 2 mars qu'il attendait de voir si l'opposition allait voter le budget primitif 2006 car ce point allait en faire partie.

Après corrections, le procès-verbal du conseil municipal du 02 mars 2006 est adopté à l'unanimité.

Service de l'ASSAINISSEMENT

1 - Service de l'assainissement – Compte de gestion 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du percepteur correspondant aux résultats du compte administratif 2005.

2 - Service de l'assainissement – Compte administratif 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Après présentation par le Maire, Guy BERTHELOT demande ce qu'il en est des installations et des études techniques ?

Antoine MORANDINI répond qu'elles sont en cours, que les factures ne sont pas arrivées mais que les commandes ont été faites.

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2005 du service de l'assainissement tel que présenté dans le tableau annexé (annexe 1).

3 - Service de l'assainissement -Affectation du résultat du CA 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 176 693.52 €, à la section d'investissement.

4 - Service de l'assainissement – Redevance 2006

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir une redevance assainissement à 0.93 € le m3 pour l'exercice 2006.

5 - Service de l'assainissement – Budget 2006

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2006 du service de l'assainissement tel que présenté dans le tableau annexé .

BUDGET PRIMITIF 2006

TAXES LOCALES

6 – Taux d'imposition – Année 2006

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2005. Cette proposition est motivée par la nécessité de ne pas augmenter la charge communale sur les ménages. Cette décision s'inscrit parallèlement dans un contexte de taux d'intérêts bas « facilitant » le recours à l'emprunt.

* Taxe d'habitation : 10.17 %

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 %

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

7 – Subventions aux associations - Année 2006

Rapporteur : Cédric PERRIN

"Vie Associative"	BP 2005		BP 2006		2006/2005
	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	évol°
SUBVENTIONS 2006					
ACAB (Commerçants)	1 293		1 393	500	0,08
Amicale Décorés du Travail	185		185		0,00
Amicale des locataires	100	1 000	100	1 000	0,00
Amicale Personnel communal	1 000		1 000		0,00
Amicale Sapeurs pompiers	762		762		0,00
Amis d'Ailleurs	152		152		0,00
Amis de l'Orgue de Beaucourt	200		200		0,00
Anciens Footballeurs (AFAB)	200		200		
ASBVF (Vétérans Foot)	200		200		0,00
A.C.B.	3 887		2 887		-0,26
Badminton (BCBE)	600		600		0,00
Beaucourt en fête	13 500		13 500	1 700	0,00
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1 325	100	1 450		0,09
Boxing Club Beaucourtois	200	100	200		0,00
Cavaliers Randonneurs	1 000		1 200		0,20
Club de l'amitié	122		122		0,00
CSB football	4 000		4 000		0,00

CSB gymnastique	2 516		2 516		0,00
CSB ski	2 850		2 850	2 000	0,00
CSB Tennis	4 620		4 620		0,00
Donneurs de sang	385		385		0,00
EVBS	4 930		4 930		0,00
Gaule Beaucourtoise	210		250		0,19
Gym pour tous	154		154		0,00
Haltères Egaux	500		500		0,00
Jeunes sapeurs pompiers	300		200		-0,33
Judo	1 325		1 325		0,00
Ju-JITSU	Nelle asso°		200		
Karaté Club Beaucourtois	1 296		1 296	200	0,00
Kino KenKyukai (Aïkido)	200		200		0,00
Maison pour tous	42 685		42 685		0,00
Maquettes Diorama Club	300		300	200	0,00
Passion VTT	458		458		0,00
Pétanque	300		300	600	0,00
Prévention Routière	100		100		0,00
Rallye Club Beaucourtois	200	200	200		0,00
Sociétés patriotiques	176		176		0,00
Télésud	3 850		3 850		0,00
Twispeel group	2 000		2 100		0,05
Vie libre	338		338		0,00
Provision	2 964		150		-0,95
Sous-totaux "Vie associative"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	
	100 090	1 400	96 841	5 700	
TOTAL "Vie associative"	101 490		102 541		0,01
"Social"	BP 2005		BP 2006		2006/2005
SUBVENTIONS 2006	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	évol°
Francas	180 300				
Croix Rouge			100		
CCAS	40 000		40 000		0,00
Resto du cœur			257		
Téléthon (AFM)	300		300		
Sous-totaux "Social"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	
	220 300	0	40 100	0	0,00
TOTAL "Social"	220 300		40 100		
"Divers"	BP 2005		BP 2006		2006/2005
SUBVENTIONS 2006	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	évol°

Classes Vertes	4 000		4 000		
Collège - Voyage Angleterre	608				
Concours de la Résistance	100		100		
Lycée Delle- Voyage Bruxelles	64				
Paroisse Protestante		1 000			
Solidarité Asie Sud Est "Petites Villes"	845				
Spectacles (Affaires culturelles)	provision				
Tour de Franche Comté	0				
Sous-totaux "Divers"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	
	5 617	1 000	4 100	0	0,00
TOTAL "Divers"	6 617		4 100		#REF!
TOTAL "Général"	328 407		146 741		

Monsieur Jean-Claude TOURNIER, concerné par ce vote en tant que président d'association s'abstient.

Le conseil municipal, à la majorité et une abstention (Jean-Claude TOURNIER), décide de verser les subventions ci-dessus aux associations locales et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2006.

BUDGET GÉNÉRAL

8 – BUDGET GÉNÉRAL - Adoption du compte de gestion 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2005 du budget général tel que présenté par Monsieur le Maire.

9 – BUDGET GÉNÉRAL - Adoption du compte administratif 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Après présentation, Guy BERTHELOT demande quel est le problème concernant les ravalements de façades?

Bernard LIAIS répond qu'il y a suffisamment d'information mais qu'on arrive à bout de souffle en particulier sur le centre ville. LA commune pense faire de nouvelles propositions, entre autres, prévoir une extension du périmètre concerné.

Monsieur le Maire quitte la séance et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2005 du budget général tel qu'il a été présenté.

10 – BUDGET GÉNÉRAL - Affectation du résultat 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 382 348.26 € pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice 2005. et de maintenir le solde, soit 251 131.80 €, en section de fonctionnement.

11 – BUDGET GÉNÉRAL – Budget Primitif 2006

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Après le débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2006, nous aborderons ce soir le budget primitif 2006.

La commission communale des Finances a été saisie de ce projet de Budget Primitif 2006, le lundi 13 mars.

Comme à l'accoutumée, seront étudiées dans un premier temps les recettes puis les dépenses de fonctionnement pour aborder ensuite la section d'investissement.

Section de fonctionnement

RECETTES

Les recettes de la section de Fonctionnement regroupent toutes les recettes fiscales et non fiscales de la commune. Elles enregistrent par ailleurs les produits par nature y compris ceux concernant les exercices antérieurs.

Les produits de fonctionnement courant sont enregistrés sous les chapitres 70 à 75.

Globalement, le produit de Gestion des services baisse de 6 % sur l'exercice 2005.

Cette baisse est due essentiellement à la sortie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) du Budget communal.

Les grandes masses « Gestion des services » se répartissent de la manière suivante :

Produits de « Gestion des Services et du Domaine » Chapitres budgétaires	Montants (K€)
70 - Produits des services et du Domaine	136
73 - Impôts et Taxes	1 851
74 - Dotations et Participations	1 742
75 - Autres produits de gestion courante	260

013 - Atténuations de charges	130
TOTAL	4 119

- **Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine** augmentent de plus de 10% principalement du fait de la hausse des redevances de services culturels et divers.
- **Chapitre 73 - Les Impôts et Taxes** baissent de moins 0.1% environ par rapport à l'inscription au BP 2005. Cette baisse est due principalement au produit de la Taxe additionnelle aux droits de mutation qui a été estimé à la baisse.
- **Chapitre 74 – Dotations et Participations**
 La **DGF** progresse seulement de 1 % en 2006 à 1 182 K€.

La **Dotation forfaitaire**, notamment, n'augmente que très faiblement.

Les **Participations** augmentent de 30 % du fait d'une augmentation au 7478 « Autres organismes » de 65 000 euros liée à la poursuite de la montée en puissance du service Petite Enfance.
- **Chapitre 75 - Les produits de gestion courante progressent très légèrement de 3.6 %.**

Antoine MORANDINI donne lecture du rapport de présentation et détaille dans un premier temps les tableaux des recettes de fonctionnement. Il propose ensuite d'ouvrir les débats.

Guy BERTHELOT s'interroge à propos des utilisateurs des garages aux anciens ateliers municipaux.

Antoine MORANDINI répond qu'il y aura des possibilités et Bernard LIAIS précise qu'une partie du matériel est stockée dans les locaux de l'entreprise Domon et une autre partie pourra l'être dans les locaux situés aux Fonteneilles.

Guy BERTHELOT demande ensuite ce que sont devenus les pavés qui étaient dans la cour des anciens abattoirs?

Bernard LIAIS répond qu'il en a fait l'acquisition et qu'il attend la facture correspondante.

Guy BERTHELOT aimerait savoir de quel droit Monsieur LIAIS a acquis ces pavés situés sur un terrain appartenant à la ville ?

Bernard LIAIS explique que les pavés étaient recouverts de macadam.

Guy BERTHELOT rétorque que d'autres citoyens auraient pu être intéressés. Il aurait fallu faire un appel, une publicité.

Bernard LIAIS indique que si quelqu'un est intéressé il peut sans problème les rétrocéder ce que Guy BERTHELOT trouve très cavalier.

Antoine MORANDINI prend la parole et informe que, dans l'atelier menuiserie par exemple, d'autres personnes ont bénéficié de certaines choses en fonction de leur position et que cette situation n'a jamais été relevée. Il ajoute qu'il vaut mieux que ce matériel soit récupéré que mis dans une décharge. Il pense enfin qu'il s'agit là d'un détail sur lequel il ne vaut pas la peine de s'attarder.

Antoine MORANDINI demande finalement à Monsieur BERTHELOT s'il n'a pas lui-même récupéré des chaises de l'atelier menuiserie ?

Guy BERTHELOT répond qu'il n'a pas de chaises de l'atelier menuiserie chez lui.
Antoine MORANDINI rétorque que, s'il y a des choses illicites dans la majorité, il en est de même pour la minorité.

Guy BERTHELOT s'insurge à propos de ces sous-entendus très cavaliers.

Antoine MORANDINI clôt cette discussion en répondant à Monsieur BERTHELOT qu'il lui donnera des éléments sur ce sujet et lui donnera des détails de la rumeur.

Section de fonctionnement

DÉPENSES

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux qui reviennent régulièrement chaque année.

● **Chapitre 011 – Les charges à caractère général** augmentent de près de 7% principalement du fait de la hausse des énergies, combustibles et carburants : + 20%.

● **Chapitre 012 – Personnel et frais assimilés**

A 2 276 900 euros, ce chapitre augmente de 18.77%.

A cela, plusieurs raisons :

- la présence de 6 assistantes maternelles à la crèche familiale créée en 2005,
- le recrutement de 6 agents au CLSH de la Maison de l'Enfant,
- le recrutement de 4 agents sur contrats aidés aux espaces verts,
- le recrutement d'un chargé de mission pour l'inventaire du Musée Japy,
- le reclassement indiciaire des agents de la catégorie C,
- l'augmentation des cotisations ASSEDIC et URSSAF.

● **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :**

Ce chapitre observe une baisse conséquente en 2006 du fait de la reprise en régie des activités du CLSH.

Section d'investissement

DÉPENSES

● **Aménagement du Centre Ville**

La première tranche de travaux - rue Charles de Gaulle, Place de la République, parking République – sera engagée au printemps 2006.

Le budget primitif 2006 intègre la tranche conditionnelle 1 – Liaison République // Salengro.

L'emprunt est budgété pour 884 K€. Il sera levé en 2006 et les premières échéances de remboursement tomberont en 2007.

• Requalification Urbaine et Sociale des Champs Blessonniers - Multisport

Pour 2006, un crédit a été reconduit pour le multisport.

Dans le cadre de la requalification du secteur des Champs Blessonniers, parmi les projets proposés à l'Etat et au Conseil Général du Territoire de Belfort, l'idée d'un terrain « Multisport » a été retenue par les deux partenaires comme répondant au principe de création d'un projet structurant pour le quartier.

Ce projet, qui a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2005, permettrait d'améliorer l'offre de loisirs dans ce secteur, de valoriser des espaces et créer des équipements, de créer un lieu valorisant pour ses habitants et répondre à une demande de renforcer notre politique « enfance et jeunesse » sur ce secteur.

Différentes possibilités de localisation sont à l'étude.

Par ailleurs, les modalités de la convention tripartite relative au logement poursuivent leur application en 2006 : travail sur le projet de ZAC, cession du terrain de l'ancien UGA et démolition si le planning de territoire Habitat 90 est respecté.

• Reconversion des Fonteneilles

Début mars 2006, les élus de la commune ont rencontré les représentants de Leroy Somer pour convenir d'un programme de travaux, de modalités techniques et financières et d'un calendrier.

Plusieurs modalités sont étudiées par les partenaires. A priori, la commune pourrait acquérir un ensemble Démoli, Désamianté et Dépollué par LEROY SOMER.

Des propositions financières concrètes de Leroy Somer doivent être transmises à la commune au 1^{er} semestre 2006.

Compte tenu de ces éléments, aucune somme n'a été inscrite au budget primitif 2006.

• Aménagements d'espaces et voirie

Projet de budget VOIRIE 2006

Travaux	Voirie
Rue de la Prairie	147 000
Rue d'artois et Normandie	36 000
Rue de la carrière	33 000
Mur Châtillon Dessus	3 200
Mur Quartier Bornèque	10 500
Mur Châtillon Dessus	20 000
Parking Rue Beucler	10 000
Aménagement sécurité Rue Beucler	18 100
Participation Maison CARTOSI	15 000
Marché voirie 2005 COLAS - Bornèque	101200
Rue Pechin	60 000
Divers	15 000
TOTAUX	469 000

• Bâtiments

Projet de BUDGET BATIMENT 2006

BATIMENT	TRAVAUX	COUT
Canetons M	16 châssis	7 000
Groupe B	Maçonnerie auvent	6 000
	reprise ferraille	3 000
Eglise	tour de la cloche	4 500
	Orgue	65 000
Maison MOZER	Démolition	18 000
Gendarmerie	réfection bandeaux de balcons	11 500
		115 000

Section d'investissement

RECETTES

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne – autofinancement constitué par la commune - et de ressources propres d'origine externe (fonds, subventions, emprunt...).

Pour l'exercice 2006, les recettes d'investissement s'établissent à 3 046 794 euros.

Concernant le chapitre 12, Marie-Angèle JEANNIN demande ce qu'intègre la ligne « personnel non titulaire ». Manuel RIVALIN explique que la hausse de ce chapitre n'est pas due au recrutement des agents du CLSH mais au recrutement de personnes dans le cadre des « emplois aidés ».

Du fait du dossier concernant la subvention pour la rénovation de l'orgue de l'église, Michel PLOMB, Président de l'association « Les amis de l'orgue », explique qu'il ne souhaite pas participer au vote et donc s'abstiendra.

Marie-Angèle JEANNIN évoque le poste de Catherine RAGUENET pour savoir s'il est budgété ?

Manuel RIVALIN répond que ce poste n'est pas à la ligne précédemment évoquée par Mme JEANNIN qui concerne en fait les jobs d'été. Le poste de la directrice de la Maison de l'Enfant est au budget, à la ligne relative aux « non titulaires ».

Le Budget Primitif 2006 du budget général est adopté à la majorité, deux voix contre (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT), et quatre abstentions (Michel PLOMB, Dominique CATHRINE, Béatrice REBUFFONI, Marie-Angèle JEANNIN).

Cédric PERRIN intervient et dit qu'il est étonné que l'on vote non sans poser de questions pour savoir si on peut faire mieux ou autrement. Cela fait quelques années qu'il y a un vote contre et qu'il est regrettable que le vote ne soit pas motivé.

Cédric PERRIN souhaite revenir sur les 115 000 euros de travaux dont 65 000 pour la rénovation de l'orgue. Ce dossier est une très bonne chose, il est allé très vite, mais il faut lier la parole aux actes. Dommage que le consensus sur ce dossier soit battu en brèche quand le trésorier de l'association concernée vote contre.

Guy BERTHELOT répond qu'il n'a pas de leçon à recevoir de Cédric PERRIN. L'opposition vote contre sur la ligne politique depuis le début de mandat.

A l'intérieur du budget, il y a des choses pour lesquelles l'opposition est d'accord mais pour la politique, elle est contre. Il demande à Cédric PERRIN de garder ses remarques.

Michel PLOMB dit que c'est le mal français, ou de la démocratie qui est « la plus mauvaise chose à l'exception de toutes les autres ».

Avant la Région avec l'établissement public régional, ou au Parlement pour les lois, il peut y avoir des accords malgré les clivages traditionnels. Mais pour la loi de finances, le carcan des partis revient. C'est comme cela, c'est la vie démocratique. Il faut une majorité et une opposition.

Le projet du centre ville était consensuel, la commission aurait pu être élargie. Les commissions sont actuellement convoquées pour les appels d'offre. On ne peut voter unanimement pour quelques projets consensuels qui se trouvent dans le budget. Aux prochaines élections, ce sera projet contre projet. Michel PLOMB indique qu'il s'abstient sans état d'âme, que nous sommes en fin de course et qu'il ne sera plus là pour les prochaines aventures.

Antoine MORANDINI répond que la démocratie c'est, dans cette salle, la possibilité pour chacun de parler et de voter. Tous les votes sont bons, tous les choix ne sont pas critiquables. L'opposition est un droit.

ORGANISMES EXTÉRIEURS

12 - Syndicat Intercommunal de la Fourrière – Rapport d'activité 2005

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'activité 2005 du syndicat intercommunal de la fourrière tel qu'il est présenté. (annexe 6)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13 - Révision des loyers communaux

La référence pour la révision des loyers a été modifiée par l'article 35 de la loi N°2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'indice de référence des loyers (IRL) est utilisé à la place de la moyenne associée de l'indice du coût de la construction.

L'IRL est un indice trimestriel, référence 100 au 2^{ème} trimestre 2004, qui ne concerne que les loyers afférents à des locaux d'habitation, à l'exclusion des locaux commerciaux, des bureaux et des locaux spécifiques régis par d'autres dispositions législatives.

Cet indice doit être mentionné dans tout contrat, sa variation constituant une limite supérieure à la révision du loyer en cours de bail. La revalorisation annuelle du loyer ne peut excéder la variation annuelle de l'IRL. La clause de révision prend en compte généralement le dernier IRL publié à la date de signature du contrat ou à sa date d'entrée en vigueur.

Conformément à la loi relative N°2005-841 du 26 juillet 2005, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réviser les loyers des baux communaux d'habitation :

- de substituer, pour l'avenir, à la référence au coût de l'indice à la construction au 2^{ème} trimestre de l'année en cours, la référence à l'indice de référence des loyers (IRL), dernier indice connu à la date anniversaire du contrat,**
- de modifier en conséquence, par avenant, tous les contrats de location à usage d'habitation en cours.**

14 - Avenant pour charges dans les loyers communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer aux locataires des charges de maintenance des équipements collectifs (chauffage, ascenseur, etc...) dans les logements communaux.

15 - Travaux de voirie - Demande de subventions

La Ville de Beaucourt prévoit au budget 2006, dans son programme d'investissement voirie, des réfections et la réalisation de dispositifs de ralentissement de la vitesse.

Il est ainsi prévu de réaliser des travaux sur les rues suivantes :

- Rue d'Artois et de Normandie, pour un montant HT de 30 000 €
- Rue de la Carrière, pour un montant HT de 27 600 €
- Aménagement de sécurité rue P. Beucler, pour un montant HT de 15 100 €.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2006.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

Questions diverses :

Cédric PERRIN indique qu'il souhaite revenir sur un sujet. La commune a parfois des biens et certaines personnes peuvent être intéressées. Il faut effectivement graver dans le marbre des règles de publicité pour éviter des désagréments aux uns et aux autres. L'ancienne majorité n'a jamais mis de règles. Mea culpa, l'actuelle non plus.

Guy BERTHELOT répond que pour des projets immobiliers près du lycée technique, des publicités avaient été faites.

Cédric PERRIN souligne que l'exemple de ce soir n'est pas de la même valeur. Pour d'autres projets immobiliers, comme pour la maison KIEFFER, des publicités avaient été faites et les plis ouverts devant notaire.

Isabelle BURGER précise que les biens encore à l'inventaire de la commune doivent être cédés après délibération du conseil.

Antoine MORANDINI indique qu'il a pris bonne note de tous ces propos et qu'il faut effectivement mettre en place des règles de publicité.

Fin de séance 21 heures 50.